

Communiqué N° 49/10
non-officiel.

C.I.J.

Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

La Cour internationale de Justice tiendra le lundi 11 avril, à 10 h 30, au Palais de la Paix, à La Haye, une audience publique pour le prononcé de l'Avis consultatif demandé par l'Assemblée générale des Nations Unies, relatif à la réparation des dommages subis au service des Nations Unies.

La Haye, le 7 avril 1949.
